



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

L'Administration communale de Bertrange vous informe de la date de la chasse en battue:

- le lot no. 489/490 de Mamer/Bertrange/Dippach sera chassé le 10.11.2024 ;

Extrait du règlement grand-ducal déterminant les mesures de sécurité à respecter par les chasseurs et les tiers du 13 mars 2015:

« Le jour de la battue, [...] l'accès à la forêt se fait aux risques et périls propres du public. Il est interdit de perturber de manière délibérée le bon déroulement de la chasse en battue de quelque manière que ce soit. »

Les limites des lots de chasse et les dates des battues peuvent être consultées sur [geoportail.lu](http://geoportail.lu).

Les battues de 12 chasseurs ou moins ainsi que celles destinées aux sangliers et organisées dans un délai inférieur à 15 jours peuvent avoir lieu sans cette publication.

Bertrange, le 28 octobre 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Commune de BERTRANGE

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

